



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/740/Add.1
29 juin 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA
MISSION DE VÉRIFICATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (UNAVEM II)

Additif

I. LA SITUATION HUMANITAIRE EN ANGOLA

1. La situation humanitaire en Angola n'ayant cessé de se détériorer depuis que j'ai présenté mon rapport (S/1994/740) en date du 20 juin 1994, je voudrais rendre compte au Conseil de manière plus détaillée des faits nouveaux survenus récemment et de leurs conséquences pour la population civile angolaise.

2. L'intensification de la guerre dans l'ensemble du pays depuis la fin du mois de mai 1994 a entraîné une série d'incidents qui ont eu pour effet de mettre sérieusement en danger la sécurité du personnel des organismes de secours, de paralyser complètement l'acheminement des secours par voie aérienne, d'en réduire sensiblement la livraison par la route et de compromettre les progrès accomplis ces neuf derniers mois dans le sens de la stabilisation de la situation de la population vulnérable. Le nombre des violations graves du droit humanitaire en Angola s'est spectaculairement accru et il est maintenant patent que la situation humanitaire se détériore rapidement dans les endroits dont l'accès est interdit.

3. Les incidents qui ont conduit à la situation actuelle peuvent se résumer comme suit :

a) Les premiers signes d'une grave détérioration sont apparus dans la semaine du 7 mai, au cours de laquelle quatre incidents de sécurité successifs (bombardements et tirs) de nature à remettre en cause l'atterrissage en toute sécurité des avions de secours du Programme alimentaire mondial (PAM) à Malange ont amené l'ONU à suspendre temporairement les vols en direction de cette capitale provinciale. En réaction au bombardement de Malange, le Gouvernement angolais a suspendu tous les vols cargos vers les provinces de Huambo et de Uíge;

b) En dépit des entretiens spéciaux de haut niveau tenus entre l'Organisation des Nations Unies et l'União Nacional para Independencia Total de Angola (UNITA) en vue de permettre la reprise des vols en direction de toutes les régions et des assurances données par les deux parties que les vols cargos en direction de Malange pouvaient reprendre, les bombardements ont commencé alors qu'un vol cargo du PAM était sur le point d'atterrir le 27 mai, le

contraignant de renoncer à atterrir et de regagner Luanda. Le 31 mai, la vie d'agents des organismes humanitaires a été sérieusement mise en danger lorsque l'aéroport de Malange a été bombardé immédiatement après qu'un petit appareil des Nations Unies, ayant reçu l'autorisation des deux parties, a atterri pour ramasser des fonctionnaires des organismes de secours;

c) L'amorce de bombardements intenses et de violents combats à Kuito le 26 mai et de bombardements aériens sporadiques à Huambo et dans ses environs à partir du 29 mai a été à l'origine de sérieuses difficultés nouvelles. Le 31 mai, l'aéroport de Huambo a été bombardé alors que des fonctionnaires des organismes de secours y attendaient de gagner Luanda. À Kuito, des fonctionnaires des organismes de secours ont été acculés dans des blockhaus pendant huit jours avant d'être évacués par un vol du PAM spécialement négocié le 4 juin;

d) Les Nations Unies ont continué d'effectuer des vols de secours suivant le plan de vol hebdomadaire normal jusqu'au début du mois de juin, sauf à Malange, Kuito, Huambo et Uíge;

e) Le 10 juin, un avion cargo du PAM clairement identifié et ayant reçu les autorisations nécessaires des deux parties a essuyé des tirs alors qu'il déchargeait des vivres à Balombo (province de Benguela), entraînant la suspension des vols en direction de cette localité ce jour-là;

f) Le 11 juin, l'UNITA a commencé à limiter strictement les déplacements des fonctionnaires des organismes de secours humanitaires établis à Huambo en direction des zones situées hors de la ville. Le 12 juin, l'UNITA a refusé d'accorder à l'ONU l'autorisation nécessaire à un plan de vol pour la période allant du 13 au 19 juin, mettant ainsi un terme à l'acheminement de vivres et autres secours essentiels;

g) Le 15 juin, alors qu'un fonctionnaire d'une organisation non gouvernementale était en train d'être évacué de Huambo pour des raisons médicales, l'UNITA a empêché d'autres fonctionnaires des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales de prendre place à bord de l'avion. Il s'agissait là d'une violation flagrante du droit humanitaire et des dispositions d'un accord signé entre l'ONU et l'UNITA en décembre 1993 aux termes duquel les organismes de secours opérant dans les territoires contrôlés par l'UNITA peuvent se déplacer en toute liberté pour exécuter leurs programmes humanitaires. Toutefois, le 17 juin, à la suite des interventions de mon Représentant spécial et des représentants des trois États observateurs (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal), 23 fonctionnaires des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales ont été évacués de Huambo à bord d'un vol spécial organisé par UNAVEM II et le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire;

h) En dépit des efforts que mon Représentant spécial a déployés pour obtenir de l'UNITA l'autorisation d'envoyer un vol spécial à Malange pour évacuer les fonctionnaires des organismes de secours humanitaires, l'UNITA n'a pas répondu promptement et a, une fois de plus, refusé d'autoriser le plan de vol de l'ONU pour la période allant du 20 au 26 juin;

i) Le 21 juin, nonobstant les autorisations nécessaires reçues d'UNAVEM II et des forces armées angolaises, un convoi de secours de 20 camions du PAM se dirigeant vers Bocoio dans la province du Benguela a été la cible de tirs de mortier et d'armes légères, qui ont entraîné la destruction de 15 camions et de leur cargaison. Cet incident illustre une fois de plus l'instabilité qui règne dans presque toute l'étendue du pays et montre à quel point il est difficile d'accéder aux différentes localités par voie terrestre;

j) À la suite d'une initiative de l'Organisation des Nations Unies et grâce aux pressions internationales exercées sur l'UNITA, un avion du Comité international de la Croix-Rouge a été autorisé, le 23 juin, à procéder à l'évacuation sanitaire de Malange de cinq fonctionnaires d'organismes de secours humanitaires malades. Toutefois, 20 autres agents demeurent dans cette ville assiégée, qu'ils souhaitent quitter, et où, faute de provisions, ils ne peuvent pas continuer de fournir une aide aux 240 000 personnes qui en ont besoin.

4. De fait, les organismes de secours humanitaires ne peuvent accéder par voie aérienne ou terrestre qu'à une portion réduite du territoire angolais. La situation humanitaire se détériore rapidement dans l'ensemble du pays. La suspension des vols et l'insécurité croissante auront bientôt des effets catastrophiques. À Kuito, par exemple, les combats qui se poursuivent ont déjà provoqué la mort de centaines de civils, et risquent, si des secours médicaux ne sont pas rapidement acheminés, de faire des centaines d'autres victimes. Les organismes de secours humanitaires sont actuellement dans l'impossibilité de livrer des secours alimentaires aux habitants de l'intérieur qui en ont besoin, en particulier aux habitants et aux personnes déplacées qui sont bloqués dans les capitales provinciales assiégées de Malange, Luena et Menongue, et qui risquent une fois encore de connaître la famine si les vols destinés à acheminer des secours humanitaires ne reprennent pas avant la fin du mois de juin.

5. Bien que dans certaines localités les organismes de secours soient en mesure de poursuivre, quoique à une échelle limitée, leurs programmes de secours d'urgence, et ce, en puisant dans les stocks de réserve, à Malange, Cubal et Kuito, où les réserves de denrées alimentaires sont déjà complètement épuisées et où il n'existe aucun autre moyen d'obtenir de la nourriture, la situation humanitaire de la population, en particulier celle des groupes les plus vulnérables, s'est déjà sensiblement aggravée. Il est essentiel que les vols à destination de ces villes reprennent le plus vite possible. Dans d'autres villes, comme Luena, Menongue, Saurimo et Huambo, la situation risque elle aussi de se détériorer rapidement si les vols destinés à acheminer des secours humanitaires restent suspendus.

6. En outre, les fonctionnaires des organismes de secours humanitaires n'ont pas encore pu avoir accès à de nombreuses autres régions du pays touchées par le conflit, comme les environs de la capitale provinciale de N'Dalatando, et d'innombrables Angolais, en sus des bénéficiaires à titre prioritaire déjà recensés, ont besoin de toute urgence d'une aide humanitaire.

II. OBSERVATIONS

7. Ainsi qu'il est indiqué plus haut, la situation humanitaire en Angola se détériore sérieusement et des milliers de personnes sont en danger de mort. Un des principaux facteurs qui contribuent à cette détérioration réside dans la suspension des vols de secours humanitaires auxquels l'UNITA se refuse toujours à accorder son autorisation. En conséquence, je recommanderais au Conseil de sécurité de demander instamment aux parties au conflit, en particulier à l'UNITA, de prendre les mesures qui s'imposent pour que les opérations d'aide humanitaire puissent reprendre dans toutes les régions du pays.
